



PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mars 2012

L'an deux mil douze, le 05 mars, à 18 heures 00, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel DARSONVILLE, Maire**, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 27 février 2012.

Etaients présents : **Loïc LE BARS, Jean-Claude REMY, Jessica BOCQUET, Patrick DELESTREES, Joël JOUAN, Jean-François LAPORTE, Jasmine LE BARS, Bénédicte SOREL, Joël TUQUET** Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Denis FOURNIER à **Jessica BOCQUET**

Absents : **Annie DREUX, Angélique LOPES, Maxime THOUVENOT, Alain MANSARD**

Jessica BOCQUET est élue secrétaire de séance
Madame Christelle TERRE secrétaire auxiliaire

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 00.

Le compte- rendu de la réunion du 26 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

I / Personnel communal

Recrutement d'un CAE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter une personne en contrat aidé par l'Etat (subventionné à 70%) pour la période d'avril à septembre.

Monsieur le Maire dit que cette personne serait affectée aux tontes et à l'entretien du village et que dans ce cas on pourrait affecter Monsieur Thierry Guillot à la réfection des murs de la commune ce qui serait une économie importante pour le budget communal.

Considérant le souhait du conseil municipal de procéder à l'embauche d'un salarié dans le cadre d'un CAE ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'embaucher un salarié en contrat CAE, à temps non complet, à compter du 01 avril 2012 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec Pôle emploi.

Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet

Considérant qu'il convient de recruter un agent polyvalent afin d'aider les agents en poste auprès des services techniques et du service scolaire ;

Considérant ces éléments, la charge de travail ne peut être fixée à long terme;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité:

- De créer un poste d'adjoint technique *contractuel*, (de 20h00 / hebdomadaire), à compter du 01 avril 2012, pour une durée de 6 mois.
- L'agent recruté sera rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe soit à l'indice brut : 297.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec la personne qui sera retenue pour ce poste à compter du 1er avril 2012.

II / SE 60

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, introduit par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les Orientations de la politique énergétique dite loi « POPE », permet à un certain nombre de personnes morales, qui engagent des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur ses équipements et bâtiments, d'obtenir, en contrepartie des investissements, des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les certificats obtenus peuvent ensuite être valorisés et représenter une source financière pour soutenir d'autres projets.

Monsieur le Maire indique que pour déposer une demande de certificat d'économie d'énergie, il est nécessaire d'atteindre un seuil de 20 Gwh cumulés actualisés, ce qui représente un volume de travaux important qu'il est difficile d'atteindre isolément. Monsieur le Maire précise toutefois qu'il a été prévu la possibilité pour les personnes morales éligibles, de se regrouper afin d'initier conjointement une demande de CEE.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres de la démarche du Syndicat d'électricité de l'Oise, dit « SE60 », d'organiser un regroupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux éligibles, qui ne pourraient pas accéder à ce dispositif, d'en bénéficier et d'accéder à l'expertise et à l'assistance du syndicat, pour le montage des dossiers via son prestataire: Capital Energy qui sera le dépositaire de la demande.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'adhérer au groupement de collecte et de désigner le SE60 « tiers regroupeur »

Le SE60 reversera à un certain nombre de personnes morales, le produit de la vente des CEE (déduction faite des frais de gestion) pour les actions réalisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité:

- D'adhérer au groupement de collecte mis en place par le SE 60 et acte que le dépositaire des demandes de CEE sera Capital Energy.
- De désigner le SE 60 « tiers regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux CEE, jusqu'à la fin de la deuxième période triennale définie à l'article 1 du Décret n° 2010-1663 du 29 décembre 2010, soit le 31 décembre 2013.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion relative au transfert et à la valorisation de Certificats d'Économies d'Énergie ainsi collectés par le SE 60.

III / Vente de la parcelle AD 199

Monsieur le Maire dit qu'il souhaite proposer aux membres du Conseil Municipal la mise en vente de la parcelle cadastrée AD 199 en vue d'y créer un parking.

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Cramoisy approuvé par délibération du conseil municipal du 7 octobre 2009,

Monsieur le Maire dit que cette question ne pourra pas être délibérée aujourd'hui car la municipalité n'a pas reçu l'estimation du service des domaines.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De reporter cette question au prochain conseil municipal

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de transmettre un plan de cette parcelle à tous les membres du conseil.

IV / Demande de subvention

Dans le cadre du réaménagement du Centre Bourg de la Commune et de l'amélioration de la circulation routière, le conseil municipal du 26 janvier 2012 a décidé d'installer des feux de signalisation dans la rue Saint-Martin.

La maîtrise de la vitesse des véhicules circulant sur cette voie étant une priorité pour assurer la sécurité des usagers. Une étude technique fut réalisée par deux entreprises ainsi que l'obtention d'un chiffrage pour la mise en place des feux tricolores.

Le principe est le suivant : Le feu se situant aux abords de la place de la République sera continuellement au rouge et passera au vert lorsqu'une voiture sera à l'arrêt au feu par le biais d'une boucle de détection. Le projet comprend :

La fourniture et pose de 2 feux tricolores ;

- Le déroulage de 70 ml de câble ;
- La fourniture et pose d'une armoire de commande.

Le coût prévisionnel de cet aménagement s'élève **16 100 € HT**.

Il convient donc de se prononcer sur ce projet et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le projet d'installation de feux tricolores pour un montant prévisionnel de 16 100 € HT,
- De solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès Conseil Général de l'Oise.

Monsieur Le Bars rappelle que cette dépense doit être sur le budget 2013.

V / Parrainage élection présidentielle

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il a été sollicité par plusieurs partis politiques qui demandaient un parrainage.

Monsieur le Maire dit qu'il souhaite l'avis du conseil municipal car la municipalité est sans étiquette.

Monsieur le Maire dit qu'il n'a prévu de donner son parrainage à aucun parti politique.

Monsieur Tuquet dit que le fait que les parrainages ne soient pas anonymes n'est pas démocratique.

VI / Tarif de l'andouille

Monsieur le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur la nécessité de fixer un prix de vente de l'andouille, par la mairie, lors de la fête communale.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Monsieur Gontier vendait l'andouille 13 € le kilo et que cette année le prix de vente est de 14 € le kilo.

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière la commune a vendu l'andouille à 16,50 € le kilo.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De fixer à 16,50€ (10 voix pour et 1 voix à 17€ D.FOURNIER) le prix du kilo d'andouille fabriquée lors de la fête communale, pour l'année 2012.

VII / Périscolaire

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il souhaite revoir le tarif mis en place au conseil municipal du 16 octobre 2008 en cas de retards répétés des parents au périscolaire du soir qui sont de plus en plus fréquents, ce tarif mis en place ne semble pas les déranger.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif (retard) mis en place était de 5 € par soir.

Monsieur le Maire dit que suite à ces retards la municipalité doit payer des heures supplémentaires à madame BIGET.

Monsieur le Maire propose de passer ce tarif à 10 €.

Monsieur Fournier propose de passer ce tarif à 8€.

Monsieur Tuquet propose de passer ce tarif à 15€.

Madame Le Bars propose de facturer 10€ de 19h à 19h30 maximum et après 19h30 Madame Biget doit appeler le Maire qui agira en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de laisser les tarifs suivants :

- Repas cantine : 4,80€
- Accueil périscolaire matin : 2,50€
- Accueil périscolaire soir : 3,50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, de modifier le tarif suivant :

- Dépassement d'horaire accueil périscolaire (de 19h à 19h30 maximum) : 10,00€
(10 voix pour 10€ et 1 voix pour 8€ : D. FOURNIER)

Pour l'accueil périscolaire : toute inscription non annulée 24h00 à l'avance (sauf maladie ou force majeure) sera facturée.

Les tarifs seront applicables au 1^{er} avril 2012.

Monsieur le Maire lit le règlement intérieur du périscolaire et de la restauration scolaire qui a été modifié.

Monsieur le Maire dit que nous rencontrons des problèmes avec les effectifs de cantine et du périscolaire. Nous n'avons plus les effectifs suffisant pour l'encadrement.

Monsieur le Maire dit qu'il a envoyé un courrier à l'ensemble des parents d'élèves afin de leur expliquer le problème et de demander aux parents qui ne travaillaient pas s'ils pouvaient garder leur enfant à déjeuner.

Monsieur le Maire dit que tous les parents ont inscrit leurs enfants pour le mois de mars.

Monsieur le Maire dit que suite à la modification du règlement intérieur du périscolaire et de la restauration scolaire, un exemplaire sera remis à toutes les familles qui devront le signer et retourner un coupon à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De modifier le règlement intérieur.

VIII / Centre Bourg / Oise Habitat

Monsieur le Maire dit que les travaux du Centre Bourg ont pris un mois de retard suite aux intempéries.

Mercredi prochain l'entreprise attaque toute la partie béton désactivé sur les trottoirs, aussitôt après, ils feront l'enrobé.

Monsieur le Maire dit qu'il a fait réduire le rond point d'un mètre près du lavoir.

Dans la rue Saint Martin, Monsieur le Maire a fait supprimer la niche de croisement.

Des panneaux seront apposés pour la modification du changement de sens de circulation et un courrier sera transmis aux habitants de la commune.

Monsieur le Maire dit que les agents communaux terminent le parterre de fleurs dans la

ruelle Gomot.

Mademoiselle Bocquet demande s'il n'y a pas de problème pour les véhicules de secours avec le changement de circulation. Monsieur le Maire lui répond qu'il a fait venir les éboueurs avec un véhicule de 9,80 m et qu'il n'y a pas de problème.

Monsieur le Maire dit qu'il prévoit des arbres fruitiers pour les parterres.

IX / Questions diverses

1 / Monsieur Le Bars dit qu'à la commission budgétaire de Pierre Sud Oise, il a attiré l'attention des membres de la commission au sujet du budget. Monsieur Le Bars dit qu'il serait souhaitable de ne pas oublier les investissements concernant les petites communes. Monsieur Le Bars propose de mutualiser certains matériels entre les sept communes (achat de fleurs, sel de déneigement, lame de déneigement, épareuse...). Monsieur Le Bars demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des propositions à faire. Les membres du conseil municipal proposent l'achat d'une épareuse et de réfléchir pour le reste.

2 / Monsieur Le Bars dit qu'un terrain de plus de un hectare appartenant à ARCELOR et qui se trouve sur notre commune est à vendre pour une valeur approximative de 47 000€ (courrier transmis par PSO). Monsieur Le Bars dit que si PSO achète ce terrain là et en 2020 quand Pierre Sud Oise sera à la CAC, Monsieur Le Bars propose que cette parcelle revienne à Cramoisy.

3 / Monsieur Jouan demande si les monstres pourraient passer tous les deux mois. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas possible car il y a énormément de monstres chaque mois.

4 / Monsieur Le Bars demande s'il serait possible de mettre une caméra à l'angle de la rue du Robinet et de la rue de la Roue. Monsieur Le Maire dit qu'avec celle-ci il y aurait deux ou trois caméras à prévoir en plus.

5 / Madame Le Bars demande s'il y a une journée éco cette année. Mademoiselle Bocquet lui répond que la journée éco est prévue le 24 mars.

6 / Monsieur Laporte demande si la commune peut remettre de la terre dans le chemin de Thiverny. Monsieur le Maire lui répond que les communaux ont des gravats qui pourront être mis dans le chemin de Thiverny.

7 / Monsieur Jouan demande de remettre les bornes dans les chemins communaux car le bornage fait l'année dernière n'a pas été respecté par les cultivateurs. Monsieur le Maire demande quelle solution les membres du conseil municipal lui propose afin d'officialiser les choses car le coût d'un bornage par un géomètre est d'environ 10 000€.

Monsieur Jouan propose de mettre une petite haie. Les membres du conseil disent que la haie va mourir avec les pesticides. Monsieur le Maire dit que certains agriculteurs ne jouent pas le jeu. Monsieur Le Bars propose de lever une taxe.

Monsieur le Maire dit qu'il va réunir la commission chemins mais que certains agriculteurs ne répondent jamais aux invitations.

8 / Madame Le Bars demande si la commune ne pourrait pas racheter une partie du terrain face au virage du bas de la rue du Robinet, donnant sur la rue de la Roue. Monsieur le Maire lui répond qu'il faudrait racheter la totalité du terrain.

9 / Monsieur le Maire dit qu'il a reçu un courrier de la Préfecture suite à une dénonciation d'un habitant de la commune concernant un dépôt sauvage de déchets provenant de travaux de voiries. Monsieur le Maire dit qu'il avait vu que les déchets n'étaient pas triés et qu'il avait interpellé immédiatement le chef de chantier afin qu'il rectifie cela. Monsieur le Maire précise qu'il va répondre à la Préfecture que les déchets de voirie sont entreposés là temporairement, ils vont être rechargés dans les chemins communaux.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h12.

Vu pour être affiché,

Cramoisy, le 06 mars 2012

Le Maire,

Jean-Michel DARSONVILLE